

Avis de Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2022

Les actionnaires de la société Maroc Leasing, Société Anonyme au capital de 277.676.800 DH inscrite au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 29487, sont convoqués au siège social de la société, 57 angle rue Galien, boulevard Abdelmoumen à Casablanca le lundi 27 juin 2022 à 15h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Présentation et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de la Société pendant l'exercice clos au 31.12.2021;
- 2. Lecture et approbation des rapports des Commissaires Aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021;
- 3. Examen et approbation des comptes et des états des synthèses de l'exercice clos le 31.12.2021 ;
- 4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31.12.2021;
- 5. Approbation des conventions conclues avec la société en vertu des dispositions de l'article 56 et suivants de la loi 17-95 sur la société anonyme, modifiée et complétée par les lois 20-05 & 78-12 ;
- 6. Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires Aux Comptes de leurs mandats pour l'exercice clos au 31.12.2021;
- 7. Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs ;
- 8. Nomination d'un administrateur indépendant ;
- 9. Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- 10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes, tel que modifié et complété par la loi 20-05 du 23 mai 2008, toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège de la société, sis à Casablanca, 57 angle rue Galien et boulevard Abdelmoumen, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, établi par la direction générale et approuvé par le Conseil d'Administration, relatif à l'activité et aux opérations de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve ledit rapport sans réserve.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires Aux Comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve dans son intégralité ledit rapport sans réserve.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des états de synthèse de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve sans réserve, lesdits états de synthèse ainsi que l'ensemble des comptes de la société tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion et celui des Commissaires Aux Comptes, lesquels font ressortir un bénéfice net de 90 736 492,97 dirhams.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de 90 736 492,97 dirhams, comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	90 736 492,97
- Réserve légale (*)	-
Solde	90 736 492,97
+ Report à nouveau de l'exercice précédent	205 575 898,18
Bénéfice distribuable	296 312 391,15
- Dividendes à distribuer à raison de 14 DH par action	38 874 752,00
Report à nouveau au 31/12 /2021	257 437 639,15
(*) le plafond de 10% du capital est déjà atteint.	

CINQUIEME RESOLUTION

L' Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire Aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que complétée et modifiée par la loi 20-05 sur la société anonyme, approuve les conclusions dudit rapport.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, en conséquence, quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de l'accomplissement de leurs fonctions au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte aux Commissaires Aux Comptes de l'accomplissement de leur mission, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux dispositions statutaires, à la loi 17-95, telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, tant au titre de leur rapport général qu'au titre de leur rapport spécial. Elle leur donne décharge de l'accomplissement de leur mission.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2021 portant sur la cooptation de :

- Monsieur Hassan DEBBAGH en tant que nouvel administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Lotfi SEKKAT pour le restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Monsieur Abdeslam BENNANI en tant que nouvel administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Samir HADJOUJI pour le restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme Monsieur Mohammed FIKRAT en qualité d'administrateur indépendant de la société, et ce pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

DIXIEME RESOLUTION

L' Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027. De ce fait, le Conseil d'Administration sera composé comme suit :

Administrateurs	Fonctions	Echéances
Monsieur Mohamed Karim MOUNIR	Président du Conseil d'Administration	AGO exercice 2027
Monsieur Mohammed Kamal MOKDAD	Administrateur	AGO exercice 2027
Monsieur Jalil SEBTI	Administrateur	AGO exercice 2027
Monsieur Choukri OIMDINA	Administrateur, représentant permanent de la BCP	AGO exercice 2027
Monsieur Abdeslam BENNANI	Administrateur	AGO exercice 2027
Monsieur Hassan DEBBAGH	Administrateur	AGO exercice 2027
Monsieur Hassan MOURAD	Administrateur	AGO exercice 2027
Monsieur Zaid EL ARFAOUI	Administrateur	AGO exercice 2027
Monsieur Mohammed FIKRAT	Administrateur indépendant	AGO exercice 2027

ONZIEME RESOLITION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi et en faire état là où besoin sera.